

Période de questions

Séance du 9 avril 2018

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<p>M. Pierre Hébert Veut savoir que veut dire la phase 3 quand on parle des priorités de développement et si la raison qui l'empêche de développer ses terrains est due au fait qu'on desserve Sabrevois.</p>	<p>Une entente financière existe entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Sabrevois mais nous n'avons pas les montants. En ce qui concerne les priorités de développement, la municipalité a développé une grille d'analyse sophistiquée et des pointages sont attribués à chacun des projets en fonction de divers critères. C'est qui détermine la priorité de développement, soit 1 réalisable à court terme, 2 à moyen terme et 3 à plus long terme. Nous souhaitons revoir les priorités de développement et qu'on tienne compte de l'acceptabilité sociale et de la présence de milieu naturel dans l'élaboration de nos priorités de développement. Nous aurons à nous repositionner et par la suite nous aurons peut-être d'autres nouvelles à vous annoncer.</p>		Clos
<p>M. Robert Guinta Veut savoir pourquoi le conseiller Savard a menti à ses citoyens lors de la rencontre du 4 avril dernier en disant ne pas connaître le nom des promoteurs? Il dépose 2 documents au greffe qui attestent ses prétentions.</p>	<p>Le conseiller Savard répond qu'il a fait preuve de transparence en lui montrant les plans ainsi que les noms des propriétaires des lots sujets à faire la demande de changement de zonage.</p>		Clos
<p>Mme Lucille Méthé – 499, Des Trinitaires Est-ce que la Ville a l'intention de se pencher sur des façons de financer notre municipalité autres que par la construction de nouvelles maisons ?</p>	<p>Présentement, notre principale source de financement est en effet la taxe foncière. Il y aurait lieu de prioriser le développement industriel en premier, commercial ensuite et le développement résidentiel viendrait <i>de facto</i></p>		Clos
<p>M. Guy Langlois Est-ce que vous reconnaissez que la ligne des hautes eaux 96-3 c'est une erreur ?</p>	<p>Nous n'avons pas les aptitudes pour déterminer quelle est la bonne ligne. Par la résolution que nous allons adopter ce soir, nous interpellons le gouvernement de revoir la situation, de refaire ses devoirs et d'agir en conséquence.</p>		Clos

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
M. Daniel Tremblay Commentaires seulement			
Mme Hélène Lavoie – 1, rue Chevalier Pourquoi êtes-vous contre le projet EVOL ?	La Ville n'est pas contre, au contraire. Par contre il y a un litige entre les parties relativement à l'entente signée en 2010 et la Ville souhaite que ça se règle le plus tôt possible afin que ce projet puisse voir le jour.		Clos
M. Michel Lessard – 331, 16 ^e Avenue Il y 2 ans, suite à des plaintes formulées au Service de police concernant des véhicules dont le tuyau d'échappement est modifié et polluent l'environnement et par le bruit, les agents devaient sévir et pourtant ces mêmes véhicules circulent toujours dans nos rues sans avoir apporté de correctifs. Est-ce normal ?	Le code de la sécurité routière ne nous permet pas d'obliger le citoyen à modifier son tuyau d'échappement. Notre seul moyen de sévir est de lui remettre un billet d'infraction. C'est ce qui est présentement fait.		Clos
Mme Diane Dubé – 29, rue P.-Paul Demaray Manifeste de l'inquiétude par la mise en vente de la propriété du conseiller Savard située en bordure du golf des Légendes et se demande si celui-ci détient de l'information privilégiée qui a motivé sa décision de déménager.	Le conseiller Savard répond que si ça peut rassurer la citoyenne, il achète une autre maison en bordure du même golf donc, la situation demeure la même pour lui.		Clos
M. Serge Martel – 1210, rue Mayer Veut des explications sur les travaux qui vont se faire à partir de la rue Lefort concernant les égouts.	Le conseiller Bessette a donné suite au citoyen		Clos
M. Serge Martel – 1210, rue Mayer Est-ce que l'inspection des puisards c'est pour bientôt ?	Ça va se faire cet été mais nous n'avons pas de date précise.		Clos
M. Serge Martel – 1210, rue Mayer Est-ce possible d'avoir une entente avec les employés de la Ville pour faire enlever la pompe qui ne sert pas depuis plusieurs semaines devant chez lui	Cette situation est sensée être temporaire. Nous allons voir à ce que l'enlèvement de celle-ci devienne une priorité.		Clos

Questions	Réponses	Suivis à faire	État
<u>Mme Louise Belleau – 441, De Dieppe</u> Fait la demande d'avoir des arbres fruitiers pour remplacer les arbres qui ont été coupés dans le parc devant chez elle	La suggestion sera transmise à qui de droit		Clos
<u>M. Gilles Hébert, 91, Ruisseau des Noyers</u> Demande d'expliquer la déclaration faite aux journalistes relativement à la Web diffusion à la MRC ?	Lors du dernier comité d'administration de la MRC, la proposition de Web diffusion a été discutée et sera rediscutée avec l'ensemble des maires lors d'un prochain comité de travail pour connaître leur volonté.		Clos
<u>M. François Blais – 301, rue Savard</u> Pourquoi le projet à l'intersection de la rue Courville et France a été modifié par rapport au projet initial quant à l'emplacement du stationnement.	Le conseil municipal a accepté la demande de modification au règlement d'urbanisme (MRU) en 2016, pour un édifice de 10 logements (plan à l'appui). En 2018, quand le promoteur est venu chercher son permis, le plan n'était plus le même, mais nous n'avons pas eu le choix d'émettre le permis puisque ce projet n'était soumis à un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)		Clos
<u>M. Dominic Pétrin – 808, boul. Saint-Luc</u> Veut avoir des réponses concernant les lumières qui étaient supposées être installées sur Ruisseau des Noyers	La conseillère Marcoux donne les explications et fait la distinction entre deux dossiers, à savoir celui où une lumière a été demandée sur le chemin du Ruisseau des Noyers entre le champ de tir et la 104 et qui relève de la Ville tandis que l'autre dossier demandant une lumière sur la 104 relève du MTQ		Clos
<u>M. Dominic Pétrin – 808, boul. Saint-Luc</u> Veut avoir des nouvelles pour le terrain du 390 rue Laberge.	Après vérification, le promoteur a installé sa roulotte de construction sur le terrain de la Ville mais avec l'autorisation de la municipalité. Aucun développement n'est en cours pour le moment avec le ministère des Transports concernant le réaménagement de la bretelle. Ce dossier n'est pas actif présentement à la Ville.		Clos